

Au-delà des catégories : déconstruire et reconstruire l'intervention sociale¹

Par Dominique Beynier

Au-delà de la floraison de nouvelles appellations, il est possible de bâtir une classification pertinente de l'ensemble des professions sociales. Les professions canoniques perdurent, même si elles ont perdu de leurs spécificités, et de nouveaux métiers apparaissent effectivement.

La modification du champ de l'action sociale liée à la fin des « trente glorieuses », à la décentralisation de 1982, à l'émergence de nouvelles formes de pauvreté et de législations nouvelles, a entraîné de grands bouleversements au sein des professions sociales. Les traits saillants de ces changements sont de deux ordres : d'une part, l'intervention sociale se renouvelle (nouveaux publics, nouveaux lieux d'intervention, nouvelles qualifications et nouveaux acteurs) ; de l'autre, le monopole de l'intervention sociale s'effrite et certaines qualifications deviennent obsolètes. Face à ces modifications, les acteurs concernés ont tenté de s'adapter. Parmi ces tentatives, on observe une cer-

taine propension à la déspecialisation des interventions, à l'apparition de nouvelles dénominations d'acteurs, à l'occupation de postes de travail par des intervenants ne possédant pas les diplômes délivrés par les instances de formation légitime dans le champ de l'intervention sociale : écoles professionnelles, instituts régionaux de formation. Le recrutement fait appel à l'engagement et une tendance à recruter sur la compétence émerge alors et fait lentement reculer la logique de qualification et de certification.

Dominique Beynier est maître de conférences en sociologie-démographie, habilité à diriger des thèses (2001) et inscrit sur la liste d'aptitudes aux fonctions de professeur des universités (2002). Il fait partie du LASMAS-IDL (Laboratoire d'analyse secondaire et des méthodes appliquées à la sociologie, Institut du Longitudinal). Il est responsable pédagogique de la MST (maîtrise de sciences et techniques) « Intervention Sociale et Développement » à l'université de Caen et coresponsable du pôle interdisciplinaire « Les données sociales et leurs traitements » de la Maison de la recherche en sciences humaines de l'université de Caen. Ses recherches portent sur la santé, le handicap et les professions sociales.

¹ Cet article est issu des travaux réalisés dans le cadre d'un programme de recherche intitulé « Observer les emplois et les qualifications » piloté par la Mission de recherche (MIRE) de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Cet article est issu d'une communication aux 8^{es} Journées d'études du Longitudinal. (cf. « Déconstruction et reconstruction du champ de l'intervention sociale sur la base des tâches accomplies », in Alain Dégenne et alii (éd.) *Construction et usage des catégories d'analyse*, 8^{es} Journées d'études Céreq/Lasmas-Institut du Longitudinal, document Céreq n° 156, mai 2001, série « Séminaire ». Le lecteur pourra s'y référer pour une présentation des données plus détaillée.

Encadré 1

Méthodologie de la recherche

Les huit grandes étapes de cette recherche se décomposent ainsi :

1. **500 entretiens** réalisés auprès de personnes qui se reconnaissent elles-mêmes ou sont reconnues par les acteurs sociaux comme appartenant à la « nébuleuse » des travailleurs sociaux.
2. Repérage des tâches effectuées et décrites par les 500 travailleurs sociaux interviewés.
3. Élaboration d'une liste de **41 tâches** à partir de ce repérage.
4. Codage des 500 entretiens selon une double logique. La première comporte 48 variables qui décrivent pour chaque individu : le poste de travail, les conditions statutaires d'exercice de l'activité, le secteur d'activité, les caractéristiques socioprofessionnelles des acteurs sociaux et enfin, l'évolution de la carrière professionnelle. La seconde, composée de 64 variables, décrit de manière fonctionnelle, par 41 items, les tâches exercées par les individus de l'enquête et les lieux où les usagers sont rencontrés, puis à travers 23 items propose une évaluation des conditions de mise en œuvre des tâches.
5. Construction d'une typologie des tâches effectuées pour constituer les groupes-types de tâches. Après examen des résultats de la CAH (Classification ascendante hiérarchique), **16 activités** sont retenues.
6. Mise en relation des activités et des données biographiques des individus afin de corréler la réalisation des tâches et la répartition des rôles et des fonctions au sein de l'intervention sociale. Toute tâche ne peut être exécutée par n'importe quel intervenant et inversement. L'utilisation de données biographiques autres que celles décrivant les tâches réalisées a permis de mettre en évidence cette répartition des tâches. Cette mise en relation a conduit à la constitution de **17 fonctions**.
7. Constitution de **6 métiers** en mettant en évidence, d'une part, la hiérarchisation des fonctions et d'autre part, un recouvrement partiel des activités. Ce travail a été effectué par la combinaison d'AFC (Analyse factorielle des correspondances) et de CAH.
8. Mise en relation des fonctions et des données administratives sur les professions exercées pour mettre en évidence la faible capacité de ces dernières à décrire la complexité des métiers du social. (cf. les **anneaux 1, 2 et 3**).

Depuis une quinzaine d'années, le champ du travail social se distingue par l'apparition d'un nombre croissant d'appellations visant à caractériser des formes d'exercices professionnels. Ces dénominations se présentent à la fois comme nouvelles et plus spécialisées. Elles bousculent les repères traditionnels des emplois et des qualifications dans le secteur social. Elles ouvrent la voie à une logique de compétences plutôt qu'à la logique de certification et de formation qui prévalait jusqu'ici.

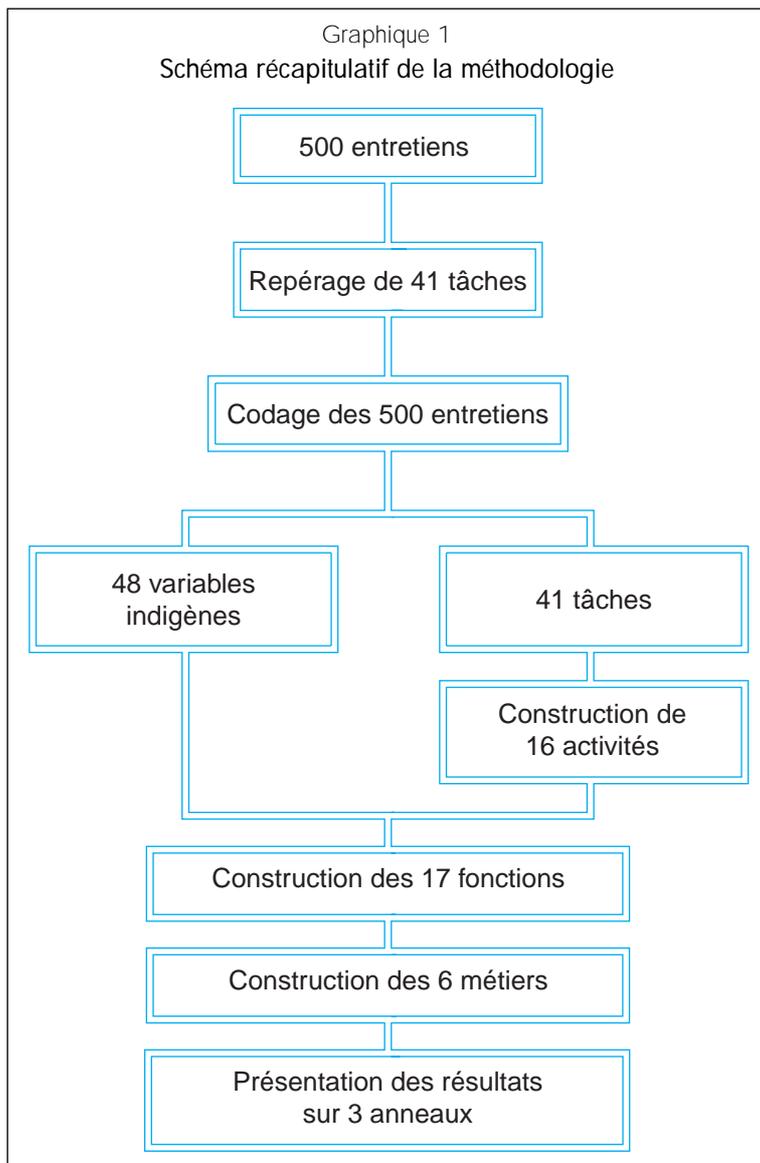
Nous rappellerons brièvement comment le champ du travail social s'est progressivement structuré à travers un mouvement complexe qui a fait alterner le repérage de besoins sociaux et l'émergence d'acteurs sociaux de plus en plus nombreux et divers. Leur mission consiste à prendre en charge ces besoins sociaux, symbolisés, la plupart du temps, par des problèmes sociaux. Ensuite, à partir d'une analyse des tâches effectuées par les acteurs du travail social, nous mon-

trerons que si ce champ professionnel reste organisé par la certification, il peut être recomposé grâce à l'analyse des tâches accomplies.

POIDS DE L'HISTOIRE ET PROCESSUS DE DÉNOMINATION

Les sources de légitimation dans l'intervention sociale sont multiples : historiquement, la demande, le besoin et les idéologies ont permis à l'intervention sociale de trouver ses modes opératoires. Au cours de l'histoire, les formes prises par les besoins et la demande sociale, les revendications ou tout simplement la misère de certaines franges de la population, ont conduit d'autres groupes de cette population à intervenir pour les aider, les assister, les contrôler. Les aspects pris par cette intervention sont autant liées aux manifestations des besoins qu'à la forme

Graphique 1
Schéma récapitulatif de la méthodologie



prise par des principes qui régissent la morale, l'ordre social ou économique et le contrôle de la vie en commun. Ces types de légitimation ont fortement structuré les appellations.

Avant 1982 : l'émergence des catégories

Au début du XX^e siècle, il est impossible de repérer des travailleurs appartenant à ce que de nos jours nous appelons les professions sociales. Le brevet de capa-

cité professionnelle d'assistante sociale n'est créé qu'en 1932. Ces premières professionnelles se regrouperont avec les infirmières visiteuses, dont le diplôme avait été créé en 1922. Cette fusion des deux professions et des formations donnera naissance au diplôme d'État d'assistante sociale (Deas). Bénéficiant de l'appui politique des conservateurs, le développement de l'assistance sociale a permis à cette nouvelle profession d'être assez rapidement légitimée. En 1943, c'est la reconnaissance de la profession de monitrice d'enseignement ménager et en 1949, celui de la première version des travailleuses familiales.

Parallèlement au développement de l'assistance et de ses métiers, l'intérêt pour l'enfance inadaptée s'accroît. À cette époque, la définition de la population et les contours des préoccupations restent flous. Parmi les personnes concernées, on trouve notamment des enfants ou des adolescents qui présentent des déficiences intellectuelles ou physiques, des comportements délinquants, des dangers réels ou présumés de nature psychologique, physique, sanitaire ou éducative. Sans prétendre ni à l'exhaustivité ni à une hiérarchisation des préoccupations dont ces enfants sont l'objet, la volonté est patente de les réadapter, de les éduquer, de les corriger, de les soustraire à l'influence du milieu, ou encore de les distraire ou de les occuper. La rencontre de ces préoccupations et de ces publics donnera naissance à de nombreuses associations ; leur objectif était d'une part, de mettre en place et de gérer les structures d'accueil de ces enfants et adolescents ; d'autre part, de former les intervenants

qui prenaient en charge les personnes accueillies. De nombreuses écoles de formation d'éducateurs ont ainsi vu le jour. Mais le ministère de la Justice fût le premier à organiser la formation des intervenants sociaux en créant de nombreux diplômes.

Le nombre de travailleurs sociaux est difficile à évaluer ; toutefois, l'étude des recensements de la population française entre 1954 et 1990 révèle que leur nombre a été multiplié par seize, mais qu'une grande part de cette augmentation est due à l'émergence de métiers du social jusque-là inexistantes

Tableau 1
Niveau de formation selon l'origine

Profession	Année de création	Diplôme à l'entrée	Durée des études
Assistant de service social	1932	Bac	3 ans
Éducateur de jeunes enfants	1959	Bac	27 mois
Éducateur spécialisé	1967	Bac	3 ans
Travailleuse familiale	1967	Sélection d'école	8 mois
Moniteur éducateur	1970	Sélection d'école	3 ans
Aide médico-psychologique	1972	Sélection d'école	2 ans
Conseillère en économie sociale et familiale	1974	BTS	1 an
Éducateur technique spécialisé	1976	Bac BEP + 5 ans d'ancienneté professionnelle	3 ans
Animateur	1979	3 ans d'activité	3 ans
Aide à domicile	1990	BEP, CAP, BEPA(*)	280 heures

(*) Brevet d'études de l'enseignement agricole.

Depuis 1982, les frontières s'estompent

À chaque époque, des idéologies, des religions sous-tendent les besoins ressentis ou exprimés. Elles légitiment et conditionnent les possibilités d'intervention d'individus auprès d'autres individus ou de groupes auprès d'autres groupes. Il serait surprenant que notre époque soit la seule à échapper à cette régulation entre formes d'intervention, besoins et systèmes de représentation du monde. Au cours du siècle, ces interventions se sont partiellement dégagées de leurs bases idéologiques et se sont professionnalisées. Ce double mouvement s'est traduit d'une part, par l'identification de modes d'intervention et de savoirs

spécifiques propres à certains intervenants ; d'autre part, par l'apparition progressive de corps professionnels destinés à réaliser cette prise en charge. Cette phase de professionnalisation s'est accompagnée de la mise en place d'institutions vouées à transmettre les savoirs et à organiser la certification ; leur but étant de reconnaître et de légitimer la capacité des intervenants sociaux à mettre en œuvre leur action. L'instauration du système de certification s'est doublée d'une hiérarchisation des fonctions et des professions, entre tâches d'exécution et de direction d'une part et entre les qualifications élevées et les plus modestes, d'autre part.

Sur cette toile de fond se sont élaborées des identités professionnelles fortes, s'appuyant à la fois sur les sous-bassements idéologiques anciens, sur les formes prises par l'institutionnalisation des professions et sur les modes d'intervention des acteurs. Au cours des années 1980-1985, avec l'accentuation de la crise de l'État providence, et la décentralisation, les frontières entre les divers intervenants sociaux se sont estompées (pour des raisons économiques, les moniteurs-éducateurs ont remplacé les éducateurs spécialisés. Ces derniers, ainsi que les assistants sociaux qui travaillent en milieu ouvert, se sont mis à effectuer des missions proches ; par ailleurs, des diplômes de niveau II, communs à toutes les professions du social de niveau III, sont créés par la DAS² elle-même). Parallèlement, des difficultés sociales nouvelles émergent. Elles sont liées d'une part, à l'urbanisation rapide de la périphérie des villes et, d'autre part, à la crise de l'emploi qui se traduit par une augmentation du nombre de chômeurs. Cette conjonction sociale nouvelle fait naître des demandes et des besoins inédits. Pour pallier ces difficultés sociales, de nouvelles politiques sociales sont instaurées : RMI (revenu minimum d'insertion), politique de la ville, plans départementaux d'insertion. À cet effet, on a procédé à des recrutements d'acteurs largement choisis en dehors des intervenants sociaux « canoniques »³. Ils possèdent soit des qualifications étrangères à celles délivrées par la DAS, soit aucune qualification.

² Direction de l'action sociale.

³ Au rang de ces professions canoniques, c'est-à-dire celles dont l'appartenance au champ du travail social ne fait aucun doute, nous rangeons : des professions de niveau III : assistant social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale, animateur socio-culturel ; des professions de niveau IV : moniteur-éducateur ; des professions de niveau V : aide médico-pédagogique.

Le champ de l'intervention sociale se diversifie

Quelques éléments du paysage actuel des professions sociales méritent notre attention. Tout d'abord, l'investissement relatif des différentes institutions de l'intervention sociale selon les douze secteurs des politiques sociales⁴. Trois types d'institutions (l'État et les établissements publics, les départements et les organismes de sécurité sociale), n'ont pas opéré un redéploiement sensible vers ce qu'il est convenu d'appeler les « nouvelles politiques publiques ». Les organismes bailleurs⁵ occupent une position particulière ; leur action est en effet entièrement centrée sur les nouvelles politiques de développement social, de logement et d'insertion par le logement. Le secteur associatif, outre ses deux créneaux traditionnels (enfance handicapée et inadaptée et éducation populaire) a procédé à un redéploiement de ses activités vers les nouvelles politiques. Ces surreprésentations sont également liées aux fréquentes pratiques de délégation du secteur public vers le secteur privé non lucratif. Soit qu'on lui préfère la structure associative (exemple des missions locales), soit que la pratique de l'appel d'offres se substitue à une gestion directe (cas fréquents dans le domaine de l'insertion). Enfin, cela confirme la place très particulière occupée désormais par les politiques d'action sociale locale menées à l'initiative des mairies et des CCAS (Centres communaux d'action sociale). Les collectivités locales jouent désormais un rôle majeur et polyvalent dans le secteur de l'intervention sociale. L'apparition de ces nouveaux intervenants est curieusement légitimée à deux niveaux : celui des besoins nouveaux et celui des politiques sociales nouvelles. Cette situation peut paraître inédite ; pourtant, elle ressemble étrangement à un bégaiement du passé ; en effet, les « ancêtres » des assistants sociaux et des éducateurs spécialisés se sont institués à la fois sur une demande sociale et sur des besoins perçus et légitimés soit par le secteur productif, soit par des groupes sociaux plus enclins à percevoir les difficultés sociales de leurs contemporains, soit encore par des administrations ou des politiques.

⁴ Service d'aide et d'assistance sociale, protection administrative et judiciaire, petite enfance et famille, éducation spécialisée, médico-social adulte, sanitaire et santé, socio-culturel, développement local, le logement, l'insertion des jeunes, l'insertion des adultes, les activités généralistes.

⁵ Les services bailleurs sont des sociétés qui gèrent des logements sociaux.

On observe également une surreprésentation des différents professionnels selon les douze secteurs des politiques sociales. La répartition confirme la correspondance entre nouvelles appellations et nouvelles politiques publiques ; et, au contraire, la polarisation des professions canoniques sur les politiques sociales plus traditionnelles. Trois exceptions notables cependant : les coordinateurs, les conseillères en économie sociale et familiale et les moniteurs éducateurs qui couvrent une plus large palette. L'émergence des fonctions de coordination est à relier à l'empilement des politiques sociales et à la nécessité de coordonner les différents types d'action. Dans le cas particulier des conseillères, notre étude confirme les observations qualitatives des rapports de la MIRE (1998). Aujourd'hui, cette spécialité du travail social est souvent préférée à d'autres dans certains secteurs (en particulier le logement) en raison d'une plus grande adaptabilité aux objectifs de ces politiques. Rappelons que la catégorie « logement » inclût les structures d'hébergement, ce qui explique la surreprésentation de certains métiers (moniteur-éducateur, AMP – Aide médico-psychologique –, animateur, etc.).

En outre, il existe des liens entre appellations de poste et types d'employeurs. Ce résultat est fortement corrélé aux deux précédents. On retrouve une plus grande polyvalence du cadre associatif et du cadre communal. S'agissant des appellations « installées »⁶, on remarque l'opposition assez tranchée entre les assistants sociaux (surreprésentés dans les départements et les organismes de sécurité sociale) et les différents métiers de l'éducation (surreprésentés dans les secteurs de l'État – Justice et établissements publics de l'enfance – et dans le secteur associatif – enfance inadaptée et handicap). Là encore, les « nouvelles appellations » se polarisent au sein des structures les plus proches de l'intervention sociale localisées (associations, communes et organismes bailleurs).

Avec le temps, la professionnalisation de ces acteurs, aujourd'hui intervenants « canoniques » de l'intervention sociale, s'est légitimée ; d'une part, elle s'appuie sur un système de formation et de certification garanti par des décrets et des circulaires ministérielles ; d'autre part, elle s'inscrit dans des conventions

⁶ C'est une autre manière de parler des professions canoniques mais en ne s'intéressant pas aux professions mais seulement aux termes utilisés pour les dénommer et à leur ancienneté comme dénomination, indépendamment de la référence à leur contenu.

collectives qui fixent les rémunérations et les progressions de carrière selon les diplômes et les parcours professionnels.

Appellation de postes et niveaux de qualification : polyvalence et polycompétence

Les niveaux I et II⁷ concernent plus particulièrement quatre catégories : les intervenants du secteur sanitaire et psychologues, les fonctions de direction et d'encadrement, quelques-unes des « nouvelles appellations » (chef de projet, coordinateur) et, contre toute attente parmi les appellations installées, les métiers de l'éducation spécialisée⁸. (Cette exception peut s'expliquer par le suivi de formation supérieure en psychologie, mais aussi parce que ces métiers sont plus « masculins » et que les stratégies de promotion y sont donc plus fréquentes).

« toutes les
"nouvelles"
professions ne sont
pas désertées par les
travailleurs sociaux
d'origine, comme
nombre de discours
pourraient le laisser
entendre »

Un groupe intermédiaire de « nouvelles appellations » (les conseillers et les agents de développement) semble correspondre à des niveaux de formation moins homogènes. Peu stabilisées, ces appellations recouvrent certainement des réalités professionnelles assez différentes d'un lieu d'exercice à l'autre. Leur recrutement s'opère donc à des niveaux assez disparates.

Les appellations installées et plus féminisées (conseillère en économie sociale et familiale – CESF – ,

Assistante sociale, etc.) se situent plus majoritairement aux niveaux III et IV. Les animateurs font exception : nombre d'entre eux commencent une carrière à faible niveau de formation et n'achèvent pas toujours le cycle de la formation professionnelle par l'obtention du diplôme d'État aux fonctions

d'animateur – DEFA –. Enfin, on retrouve les niveaux V et VI du social auxquels on ajoute les nouvelles fonctions de présence et de proximité. Il faut noter que la hiérarchie des fonctions est fortement corrélée au niveau de formation générale.

Pour compléter cette analyse, nous présentons, dans le **tableau 2**, l'impact des diplômes agréés ou reconnus par la DAS pour les vingt-sept appellations que nous avons répertoriées. Ce tableau permet, à bien des égards, de nuancer le discours ambiant à propos d'un travail social traditionnel qui s'opposerait à – et auquel se serait substituée –, une intervention sociale construite sur des bases radicalement différentes. Certes, ce tableau démontre que les « droits d'entrée » dans l'intervention sociale ne sont pas (mais l'ont-ils jamais été ?) strictement délimités par des diplômes propres au champ du social. Mais à l'inverse, toutes les « nouvelles » professions ne sont pas désertées par les travailleurs sociaux d'origine, comme nombre de discours pourraient le laisser entendre. L'absence d'une formation sociale spécifique touche deux catégories de postes : les fonctions médico-sociales – l'entrée se fait alors par les diplômes sanitaires – et les fonctions les plus « techniques » qui requièrent des savoirs externes au social. Dès que l'on aborde les nouvelles formes d'accompagnement social, qu'il s'agisse d'accompagnement individuel ou collectif, les détenteurs de diplômes sociaux sont très présents (du tiers à plus de la moitié selon les résultats de cette enquête). Il y a donc lieu de modérer les fréquentes oppositions entre « anciens » et « nouveaux métiers ». Si la logique de la parfaite fermeture du marché des emplois sociaux semble révolue, le diagnostic d'un basculement radical dans les modes de recrutement doit certainement être nuancé. La stricte détermination des postes par les diplômes ne concerne que quatre professions : Assistant social, CESF, Délégué à la tutelle, Travailleuse familiale.

Sans surprise, les fonctions de direction concentrent plus de 50 % des diplômes supérieurs du travail social. L'influence du CAFDES (Certificat d'aptitudes aux fonctions de directeurs d'établissements spécialisés), désormais requis pour diriger des établissements sociaux, se fait ici sentir. La catégorie des directeurs, quant à elle, comporte une forte proportion de diplômes universitaires (DESS par exemple).

Plus surprenante est la forte présence des diplômes de niveau I (DEA, DESS, diplôme d'ingénieur) parmi les professions éducatives ou d'encadrement psycholo-

⁷ Niveau I : DEA (diplôme d'études approfondies), DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées), diplôme d'ingénieur ; Niveau II : licence, maîtrise. Niveau III : DEUG (diplôme d'études universitaires générales), DUT (diplôme universitaire de technologie), BTS (brevet de technicien supérieur). Niveau IV : bac.

⁸ Educateur spécialisé, éducateur technique spécialisé.

Tableau 2
Appellations de poste et niveaux de formation (*)

Diplômes agréés par la DAS	Niveau I & II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Diplôme non DAS
<i>Assistant social</i>					
<i>Délégué à la tutelle</i>					
<i>CESF (Conseiller en économie sociale et familiale)</i>					
<i>Travailleuse familiale</i>					
<i>AMP (Aide médico-psychologique)</i>					
Coordonateur					
Accompagnateur social					
Animateur d'insertion					
Directeur					
Responsable ou chef					
<i>Éducateur</i>					
Conseiller emploi/formation					
Conseiller d'insertion					
Formateur					
Agent de développement					
Conseiller logement					
Chef de projet					
<i>Secrétaire/hôtesse</i>					
<i>Éducateur technique</i>					
<i>Animateur</i>					
Agent de proximité					
Chargé de production					
<i>Assistante matern./famille d'accueil</i>					
<i>Moniteur éducateur</i>					
<i>Aide à domicile</i>					
<i>Psychologue</i>					
<i>Médicaux sociaux</i>					

Lecture : en italique, les professions liées à un diplôme ; en romain, les nouvelles appellations ne correspondant à aucun diplôme spécifique ; en gras, les fonctions de direction. En bleu clair, la possession de diplômes du niveau considéré parmi ceux délivrés par la DAS ; en bleu foncé, parmi ceux délivrés par l'Éducation nationale ou l'enseignement professionnel hors secteur médico-social.

Exemple de lecture : l'absence d'une formation sociale spécifique touche deux catégories de postes : les fonctions médico-sociales (l'entrée se fait par des diplômes sanitaires) et les fonctions les plus techniques qui requièrent des savoirs externes au social. La stricte détermination des postes par les diplômes ne concerne que quatre professions : Assistant social, CESF, Délégué à la tutelle, Travailleuse familiale.

(*) Niveau I : DEA, DESS, diplôme d'ingénieur, doctorat. Niveau II : maîtrise, licence. Niveau III : DEUG, DUT, BTS. Niveau IV : bac.

gique. Ce constat remet en cause les représentations courantes qui voudraient que les mieux qualifiés se concentrent au sein des nouvelles missions de l'intervention sociale. Ces nouvelles appellations (coordinateur, chef de projet) occupent le troisième rang du **tableau 2**. En moyenne, ils ont plutôt un meilleur niveau de formation générale mais possèdent moins de diplômes professionnels. Leur entrée sur le marché de l'intervention sociale se ferait alors moins en fonction de compétences spécifiques que d'un niveau d'étude général attesté par un diplôme sans lien direct avec les thèmes de l'intervention sociale. Enfin, les diplômes de niveau II (licence et maîtrise), bien que moins fréquents parmi les autres appellations de poste, ne sont toutefois pas rares. Leur présence confirme un mouvement de « surqualification » des personnels au regard des postes occupés, bien connu dans le milieu.

Ainsi, depuis une quinzaine d'années, de nouvelles activités professionnelles émergent ; mais faute de cadre de référence constitué, les acteurs sociaux qui en ont la charge font preuve d'inventivité et cherchent, par des dénominations, à définir au plus près le travail qu'ils accomplissent. De nombreuses appellations indigènes, c'est-à-dire construites par les professionnels eux-mêmes, voient ainsi le jour. Une fois ces appellations standardisées, c'est-à-dire une fois que les différences liées à l'utilisation du masculin ou féminin pour une même fonction ont été supprimées, 180 appellations différentes pour 500 individus statistiques subsistent dans l'enquête menée par la MIRE (Beynier, Choppart, 2000). Elles rendent à la fois compte des tâches accomplies, de l'exécution du travail, du niveau hiérarchique, du cadre institutionnel.

Malgré l'incertitude des données, le nombre de travailleurs sociaux « canoniques » augmente légèrement depuis les années 1980 ; c'est la marque d'un effet de stock et, par là même, d'un solde entre les entrées et les sorties qui demeure positif. Un double processus serait ainsi à l'œuvre : d'une part, un vieillissement de la population ; d'autre part, en raison du poids de la formation continue dans ce secteur, un redéploiement des rôles, des fonctions et des tâches de ces travailleurs sociaux (prise de fonctions hiérarchiques ou de gestion, rôles de conseillers ou d'interfaces, tâches spécialisées avec des méthodologies d'intervention excédant la panoplie usuelle des modes d'action de ce groupe professionnel auprès de populations particulières ou sur des problèmes sociaux spécifiques).

UNE DÉCONNEXION ENTRE TÂCHES ET PROFESSIONS

La voie la plus fiable pour délimiter la frontière entre les professions du social « canoniques » et « nouvelles » consistait à s'appuyer sur les tâches accomplies en les séparant du système de dénomination. Cette distinction première permet de combiner les tâches effectuées avec des logiques autres que celles qui prévalent dans les dénominations tant instituées qu'indigènes. Pour autant, l'exécution d'un ensemble de tâches par une même personne n'est pas dissociable, d'une part, de la structuration du champ de l'intervention sociale (telle que les auteurs comme J. Ion (1998), M. Chauvière (1987), J-N. Choppart (1996), M. Autes (1999), F. Aballea et alii (1998) qui ont contribué à sa description nous la présentent) ; et d'autre part, du fait que les appellations indigènes reflètent des contenus d'actions, des niveaux hiérarchiques, des lieux d'intervention, des statuts d'emploi.

Malgré cette difficulté à rompre complètement avec ce que nous savons des attributions de tâches dans l'intervention sociale, la recombinaison des 41 tâches élémentaires effectuées par les individus enquêtés a permis d'élaborer 16 activités, 17 fonctions et 6 métiers.

Quarante et une tâches élémentaires

Toutes les tâches n'ont pas la même importance quantitative dans l'inventaire des tâches retenues. Certaines sont effectuées par la quasi-totalité des personnes interrogées ; d'autres, par moins de 5 % d'entre elles. Le dénombrement simple de ces tâches n'a que peu d'intérêt. Le poids relatif des unes par rapport aux autres reflète à la fois leur importance et la structure de notre population ; celle-ci n'est en rien un échantillon représentatif. Elle illustre la diversité de la population générale des intervenants sociaux grâce à une construction aréolaire et une pluralité des modes d'entrée.

Les 41 tâches élémentaires retenues appartiennent à six sous-ensembles :

– les activités de contact avec le public (16 tâches). Ce sous-ensemble se divise en trois rubriques qui décrivent les actions en fonction de la nature du public : individuel ou collectif, strictement collectif et enfin, pour la troisième, le cadre géographique ou institutionnel dans lequel l'action est menée ;

- les activités consacrées à la résolution du cas de l'utilisateur hors de sa présence (5 tâches) ;
- les activités consacrées à l'organisation (4 tâches) ;
- les activités d'encadrement et de direction (6 tâches) ;
- les activités de négociation politique (3 tâches) ;
- les activités d'ingénierie (7 tâches).

■ Seize activités (cf. tableau 3)

À partir des 41 tâches élémentaires, 16 activités⁹ ont été élaborées. Leur composition met en évidence tout d'abord le nombre de tâches élémentaires nécessaires à l'intervention décrite par l'activité ; ensuite, l'intersection entre plusieurs activités, et enfin leur ordonnancement.

- La première remarque a trait au nombre élevé de tâches élémentaires à considérer pour définir chaque activité, (moyenne 10, médiane 9, minimum 2, maximum 30, écart type 8,1). L'importance de ce nombre de tâches témoigne de la complexité du travail réalisé par les intervenants sociaux ; et ce d'autant plus que les tâches élémentaires pourraient sans doute, elles-mêmes, être subdivisées en unités plus petites en utilisant une méthode d'analyse plus fine.
- La seconde remarque porte sur l'appartenance de tâches élémentaires identiques à des activités différentes ; elle dénote une autre caractéristique importante du travail effectué par les intervenants sociaux : le recouvrement partiel des tâches et leur manque de différenciation claire. Il est malaisé de cerner les frontières exactes des activités, bien qu'elles comportent des tâches élémentaires communes.
- La troisième remarque concerne une opposition entre les activités dont la dominante est une intervention individuelle auprès des publics cibles (quadrant supérieur gauche du **tableau 3**) et les activités concernant une intervention sociale moins individuelle, voire collective (quadrant inférieur droit). Il en résulte une double hiérarchisation, simplicité *versus* complexité d'un côté et individuel *versus* collectif de l'autre.

⁹ L'extraction de ces seize groupes-types de tâches est le résultat d'un double processus : tout d'abord, une CAH (classification ascendante hiérarchique) classique qui a permis de mettre en évidence NN branches ; ensuite, une lecture qualitative des groupes de tâches ainsi construits par l'ensemble des chercheurs des sept équipes de recherche participant à l'appel d'offre de la MIRE. C'est ce dernier travail qui, confronté à une recherche de similitudes sur la matrice composée des NN branches et des 41 tâches, a permis la construction des 16 activités.

Cela se traduit par des activités qui présentent à la fois les caractéristiques de l'intervention individuelle et collective, ce qui leur confère une grande complexité. Plusieurs activités sont caractérisées à la fois par des activités élémentaires individuelles et collectives, et par leur grand nombre. La hiérarchisation entre les activités est quant à elle assez complexe. Seule une activité (direction et encadrement) comporte des tâches élémentaires liées à une position de cadre hiérarchique et exclut les tâches élémentaires collectives. Les autres activités qui incluent des tâches élémentaires marquant une position hiérarchique présentent une variété de tâches élémentaires. Elles témoignent d'un travail d'animation et de proximité avec les publics et les équipes concernés.

Ces activités sont le résultat de la seule prise en compte des tâches accomplies, puisque tel était notre choix méthodologique. Mais ce choix ne résultait pas d'une volonté d'occulter les logiques professionnelles en jeu et leur complexité, dont le résultat manifeste était l'abondance des appellations indigènes ; il provenait à la fois d'un souhait d'y voir clair et d'une tentative pour se détacher d'un ordonnancement des professions du social basé sur une recherche identitaire ; cette recherche étant doublée d'une affirmation, soit d'un niveau soit d'un lieu institutionnel ou territorial d'exercice professionnel. Pour autant, nous ne souhaitons pas abandonner les indicateurs de cette « typologisation » indigène et administrative à l'œuvre dans le champ des professions sociales. La tentative de réunir sous des entités moins nombreuses que les dénominations indigènes nous a conduit à construire des fonctions¹⁰.

■ Dix-sept fonctions

Les tâches accomplies sont indissociables dans la répartition des rôles et des fonctions au sein de l'intervention sociale. Toute tâche ne peut être exécutée par n'importe quel intervenant et inversement. L'utilisation de données biographiques autres que celles décrivant les tâches accomplies est nécessaire pour mettre en évidence cette répartition des tâches. Parmi les données biographiques retenues, certaines ont trait à l'individu lui-même ; d'autres à la formation suivie et au diplôme obtenu ; les dernières enfin à

¹⁰ Les 17 fonctions sont le résultat d'une CAH comportant comme variables, pour chaque individu, les activités qui le concernent et les descripteurs indigènes et administratifs qui le caractérisent.

Tableau 3
Tâches élémentaires et groupes-types de tâches

	Liaisons, démarches, contacts avec des professionnels et des organismes	Participation à des réunions de service, planning	Participation à des réunions internes de service, planning	Travail d'interface entre les usagers et les institutions	Travail de traitement du cas des usagers	Secrétariat (classement, distribution de courrier, etc.)	Instruction de dossiers complexes (rapports, enquêtes, etc.)	Construction de parcours (de projets individuels)	Complément d'activité interne (aide, éducation, etc.)	Travail sur la personne (bilan, statistiques de l'activité, comptabilité, etc.)	Activités de formation conduites pour des publics collectifs	Participation à des réunions internes de service, planning	Service (sans hébergement)	fonctionnement (bilan, statistiques de l'activité, comptabilité, etc.)	Realisation de projets (collectifs)
Accueil secrétariat	x								x						x x
Accueil information et constitution de dossiers	x		x x												x x
Accueil information et constitution de dossiers	x		x x												
Instruction et suivi de dossiers			x x x				x								x
Instruction et suivi de dossiers							x			x					
Suivi de situation individuelle			x			x									x
Suivi de situation individuelle					x x x										
Suivi de situation individuelle						x						x			
Suivi de situation individuelle					x	x			x	x					
Conseil et construction de parcours individuels			x x x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x					
Conseil et construction de parcours individuels	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x		
Parcours individuels et actions collectives	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x
Parcours individuels et actions collectives	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x			x x x x	x x x x					
Accueil à domicile	x x x								x x x	x x x					
Accueil à domicile			x x x						x x x	x x x					
Aide socio-éducative en établissement			x							x x					
Activités de proximité	x		x												
Tutorat domestique et technique															x
Accompagnement à la vie sociale	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x
Encadrement de structures locales d'insertion	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x	x x x x							x x x x	x x x x		x
Conception et direction de projets															
Conception et direction de projets															
Conception et direction de projets															
Développement et animation de projets			x											x	x
Direction et encadrement															
Direction et animation de structures de proximité				x x								x			
Direction et animation de structures de proximité	x		x		x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x

Exemple de lecture : la fonction d'accueil-secrétariat ne recouvre que quelques tâches élémentaires. À l'opposé, les fonctions de direction recouvrent de multiples tâches élémentaires.

Note de lecture : à partir de 41 tâches élémentaires, 16 activités ont été élaborées. Leur composition met en évidence tout d'abord le nombre de tâches élémentaires nécessaires à l'intervention décrite par l'activité ; ensuite, l'intersection entre plusieurs activités et enfin leur ordonnancement.

Encadré 2

Description des dix-sept fonctions

L'aide au domicile de l'usager

Une seule activité caractérise cette fonction dans le tutorat domestique et technique. Les personnes travaillent au domicile de l'usager. Elles ne possèdent pas de diplôme particulier.

L'accompagnement individuel de l'insertion

Ici, les personnes œuvrent au sein des politiques du logement. L'État est leur employeur ; elles ont entre 45 et 49 ans et se définissent comme médico-sociaux, accompagnateurs sociaux ou conseillers d'insertion. Les activités qui les caractérisent sont : l'aide socio-éducative en établissement, l'instruction et le suivi de dossier, le conseil et la construction de parcours individuels, la direction et l'animation de structures de proximité. Ces personnes s'occupent plus particulièrement d'habitat par le biais des politiques visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Leurs dénominations sont : délégué à la tutelle et conseiller emploi-formation ; elles renvoient à un unique groupe-type de tâches : le conseil et la construction de parcours individuels.

Le suivi individuel à dimension éducative

Il s'agit ici d'éducateurs techniques, de formateurs et d'enseignants qui œuvrent dans les secteurs petite enfance et famille ou médico-social adultes. À l'intérieur de cette fonction, la certification est interne à la DAS ; elle est de niveau IV. Les activités qui la caractérisent sont de deux sortes : un travail direct auprès des usagers (tutorat domestique et technique, accompagnement de la vie sociale, suivi de situations individuelles) et quelquefois la direction d'équipe (direction et animation de structures de proximité). Le suivi des situations individuelles constitue l'activité la plus caractéristique de cette fonction.

La conception de projets

On y trouve des personnes possédant un haut niveau de qualification : des diplômés de la DAS de niveau II ou des diplômés généraux de niveau I ou II. Elles font du développement local et sont coordinateurs ou chefs de projet. La combinaison des activités qui les distinguent des autres a trait à la conception et à la direction de projets, au développement et à l'animation de projets, ou encore à l'encadrement de structures locales d'insertion.

L'aide socio-éducative

Il s'agit d'une fonction hétérogène dans le champ de l'éducation spécialisée. Les individus sont aides médico-psychosociologiques, moniteurs-éducateurs ou éducateurs. Le niveau de certification est relativement peu élevé : diplôme de la DAS ou professionnel de niveau V. Deux activités la caractérisent : l'accompagnement à la vie sociale et la construction de parcours individuels.

L'instruction et le suivi de dossiers

Cette fonction comporte essentiellement des travailleurs sociaux institués. Il s'agit en effet d'un groupe d'intervenants sociaux bien identifiés mais différenciés : des assistants sociaux, des psychologues, des conseillères en économie sociale et familiale, des conseillers d'insertion. Ils ont suivi un parcours professionnel plutôt homogène, c'est-à-dire interne à l'action sociale et sont relativement jeunes, entre 30 et 34 ans. Ils œuvrent dans les politiques de santé et au sein de l'insertion sociale et professionnelle des adultes. Ils effectuent un ensemble d'activités décrites par quatre activités : la construction de parcours individuels et d'actions collectives, le conseil et la construction de parcours individuels, le suivi de situations individuelles, l'aide socio-éducative en établissement. À côté de ces quatre activités qui marquent fortement cette fonction, on note un certain nombre d'autres activités qui témoignent de l'amplitude fonctionnelle des postes occupés et des missions dévolues aux travailleurs sociaux institués. Parmi celles-ci, le développement et l'animation de projets, l'encadrement et la direction et à l'opposé l'accueil information et la constitution de dossier. Les personnes qui occupent cette fonction ont suivi un parcours professionnel homogène : elles ont commencé leur carrière dans le social et y sont toujours. Mais dans l'ensemble, compte tenu de leur âge, elles n'ont pas encore évolué vers des fonctions de responsabilité dans le champ ni vers des responsabilités hors du champ classique des travailleurs sociaux « canoniques ».

L'accueil et l'instruction de dossiers

Nous trouvons ici essentiellement des femmes de moins de 40 ans. Elles travaillent dans des CCAS (Centre communaux d'action sociale) ou des organismes parapublics dans un service d'aide ; elles possèdent le bac ou quelquefois un diplôme professionnel de niveau I. Elles effectuent des activités proches de celles dévolues aux assistantes sociales sans toutefois en être. Quatre activités caractérisent cette fonction : l'accueil-sécrétariat, l'accueil-information avec constitution de dossiers, le conseil et la construction de parcours individuels, la mise en place de parcours individuels et d'actions collectives. Ces personnes assurent l'entrée dans les dispositifs d'insertion.

Le travail de suite sur les lieux de vie

Les personnes ont pour la plupart un parcours exogène ; elles ont toutes exercé une autre profession avant de travailler dans le social, et ont entre 40 et 55 ans. Aucune certification clairement identifiée autre qu'un diplôme général de niveau V ne garantit l'exercice de leur fonction. Les deux activités qui caractérisent cette fonction sont l'accueil à domicile et le tutorat domestique et technique.

L'animation de structures de proximité et d'insertion

Cette fonction recouvre le plus grand nombre d'activités, soit cinq. Il s'agit essentiellement d'hommes. Leurs activités s'organisent suivant deux axes : d'une part, l'encadrement, la direction et l'animation de structures (encadrement de structures locales d'insertion, direction et animation de structures de proximité) ; d'autre part, le travail auprès des personnes (accompagnement à la vie sociale, tutorat domestique et quotidien, activité de proximité). Ce groupe professionnel est disparate du point de vue de l'âge, de la certification.

Direction

Cette fonction se caractérise par quatre types de tâches qui n'entraînent aucun contact avec les usagers (encadrement de structures d'insertion, direction et encadrement, conception et direction de projet, direction et animation de structure de proximité). Les individus exercent des activités généralistes.

L'accueil à domicile spécialisé

Il s'agit de personnes qui travaillent pour le Département dans le cadre de la protection administrative et judiciaire. Leur travail est caractérisé par les activités suivantes : l'accueil à domicile, le conseil et la construction de parcours individuels, l'instruction et le suivi de dossiers.

Placement à domicile institutionnel

Ici, les personnes sont relativement âgées. Elles possèdent un diplôme général de niveau VI. Les deux activités caractéristiques sont : l'accueil à domicile et le tutorat domestique. Parmi les activités auxiliaires qui les distinguent, on note l'accueil-information et la constitution de dossiers. Il s'agit d'assistantes maternelles travaillant pour le Département ou la PMI (Protection maternelle et infantile).

L'animation et le développement local

Les individus travaillent pour les mairies. Ils possèdent un diplôme professionnel de niveau IV et sont animateurs ou accompagnateurs de projet. Le champ des activités qu'ils accomplissent et qui caractérise leur action est important : développement et animation de projets, activités de proximités, accueil et secrétariat, accueil-information avec constitution de dossiers, instruction et suivi de projets.

L'accueil au domicile

La position singulière occupée par les assistantes maternelles, et dont rend compte l'arbre hiérarchique, montre un champ qui résiste à l'irruption de professionnels faiblement diplômés et âgés. Cette fonction se définit uniquement par l'accueil à domicile.

Le secrétariat et l'accueil

Il s'agit de personnes dont l'intervention est clairement identifiable. Deux activités les caractérisent : l'accueil et le secrétariat et l'accueil-information avec constitution de dossiers.

L'action de proximité

Ces personnes ont en charge les activités de proximité et font de l'accueil et du secrétariat.

l'emploi occupé, au type d'employeur et au déroulement de la carrière professionnelle.

À partir des tâches et des caractéristiques socio-biographiques des intervenants, nous avons construit des fonctions qui allient le faire et la distribution sociale du faire.

Cette construction des fonctions permet d'observer que le champ de l'intervention sociale n'est pas, contrairement à une idée communément admise, agité par un mouvement *brownien*. C'est un champ structuré par le genre, l'ancienneté, l'homogénéité du parcours professionnel, les diplômes internes ou externes au système de certification mis en place par la direction des Affaires Sanitaires et Sociales. Par ailleurs, ces 17 fonctions permettent d'entrevoir une forte cohérence entre, d'une part, les dénominations de postes, les types d'employeurs, les politiques de rattachements et, d'autre part, les 16 activités élaborées à partir des 41 tâches élémentaires.

■ Six métiers

La double présence, d'une part, de la hiérarchisation des fonctions et d'autre part, d'un recouvrement partiel des activités, a permis de construire 6 métiers de l'intervention sociale. Ils sont organisés autour de tâches communes et hiérarchisent les fonctions. Ils comportent relativement peu d'activités communes.

La hiérarchisation du champ de l'intervention sociale est peu lisible à travers chaque variable biographique ; pour autant, elle n'en est pas moins effective. Les variables biographiques, pas davantage que les tâches élémentaires, ne sont seules porteuses de sens. Pourtant, le champ de l'intervention sociale est doublement hiérarchisé, tout d'abord par les activités et ensuite par la conjonction des variables biographiques. Une hiérarchisation des activités qui va de la domesticité au technique, puis à l'administratif, aux suivis individuels, aux constructions collectives puis à l'animation de projet et aux fonctions hiérarchiques. Une hiérarchisation biographique qui, à un pôle, rassemble des femmes âgées peu mobiles et peu diplômées et à l'autre extrémité, des hommes d'âge moyen, mobiles et diplômés. Aucune des variables âge, sexe, diplôme, mobilité, n'explique à elle seule cette hiérarchisation. En fait, la conjonction de trois de ces variables avec l'appartenance générationnelle structure le champ de l'intervention sociale. Être femme, âgée, sans diplôme et peu mobile est une conjonction possible dans le

champ ; cela donne accès aux fonctions dévolues traditionnellement aux femmes : l'éducation des enfants des autres une fois qu'elles sont dégagées – du fait même de leur âge –, de l'éducation de leurs propres enfants. Être homme, d'âge moyen, diplômé et mobile est une autre conjonction possible. Quand un individu possède ces quatre attributs, il est en position de responsabilité. Posséder un diplôme de niveau II interne à la DAS ou de niveau I obtenu hors du système de certification propre à l'intervention sociale ne joue que sur la forme prise par la position de responsabilité : dans le premier cas de figure, on est directeur de structure, dans le second, chef de projet. À l'intérieur du champ de l'intervention sociale cohabitent plusieurs sous-ensembles d'activités qui présentent à la fois une forme d'unité et un facteur de hiérarchisation :

Les secteurs d'activité du domicile

Ils se composent de quatre fonctions :

- le travail de suite sur les lieux de vie éducatifs ;
- l'accueil à domicile spécialisé ;
- le placement à domicile institutionnel ;
- l'accueil au domicile.

Les métiers

Ils comportent quatre fonctions :

- l'accompagnement individuel de l'insertion ;
- le suivi individuel et collectif de l'insertion ;
- l'instruction et le suivi de dossiers ;
- l'accueil et l'instruction de dossiers.

Le champ couvert par ces métiers est d'autant plus complexe qu'il inclut marginalement tout à la fois les secteurs d'activité de la garde à domicile, dont nous venons de décrire la structuration, et la part que prend l'intervention sociale dans l'organisation de ces derniers. La structuration de cet ensemble s'effectue suivant deux axes qui hiérarchisent ces métiers en fonction des diplômes, de l'âge et du positionnement hiérarchique. Le premier axe évolue entre un faible niveau de diplôme lié à l'exécution et un niveau de diplôme plus élevé corrélé à des fonctions d'autorité. Le second axe est, quand à lui, plus classique puisqu'il oppose hommes/femmes et jeunes/vieux.

Les auxiliaires de l'intervention sociale

Ils ne comportent qu'une seule des fonctions :

- les secrétaires et les hôtesse

Les métiers du développement local

Ils se composent de trois fonctions :

- la conception de projets ;
- l'animation et le développement local ;
- l'action de proximité.

Les métiers de l'interface

Ils comprennent trois fonctions :

- l'aide et l'accompagnement du quotidien au domicile ;
- le suivi individuel à dimension éducative ;
- l'aide socio-éducative.

Les métiers de l'encadrement

Ils se composent de deux fonctions :

- animation de structures de proximité et d'insertion ;
- direction.

* *
*

Pour conclure sur la nouvelle complexité des professions de l'intervention sociale, nous synthétiserons nos résultats grâce à trois anneaux (cf. **Anneaux 1, 2 et 3**). Le premier anneau présente les liens entre fonctions dans l'intervention sociale et métiers d'une part, entre niveau et type de diplômes, âges, itinéraires professionnels, d'autre part. Le second anneau met en évidence d'un côté fonctions, métiers ; de l'autre, les appellations de poste. Le troisième, quant à lui, présente d'une part les fonctions, métiers ; d'autre part, les politiques de rattachement et les structures employeurs.

• Le premier anneau permet de visualiser plusieurs types d'oppositions : certaines sont internes aux données utilisées, d'autres sont liées au rapprochement entre les données biographiques et celles décrivant les métiers. Au rang des oppositions internes, on repère celles qui existent entre hommes et femmes, entre les carrières professionnelles homogènes (qui se sont déroulées uniquement dans le secteur de l'intervention sociale) et exogènes (qui ont commencé hors du champ de l'intervention sociale ou qui mettent en évidence un va-et-vient entre les secteurs), entre les plus jeunes et les plus âgés, entre les diplômés et les non-diplômés. Ces oppositions reflètent pour partie le caractère exclusif des modalités des variables sexe, âge et diplôme. Elles renvoient à des antagonismes entre fonctions dans l'intervention sociale. L'accueil et l'instruction de dossier semble être une fonction dévolue aux femmes, alors que le travail dans les structures de proximité et d'insertion est plutôt réservé aux hommes. L'instruction et le suivi de dossiers est une fonction confiée aux intervenants sociaux dont toute la carrière s'est déroulée au sein de l'intervention sociale, alors que le travail dans les lieux de vie éducatifs est attribué à des intervenants qui ont exercé hors du champ. Ainsi, on notera que seulement un peu moins de la moitié des 17 fonctions est fortement liée à des diplômes. D'une manière générale, les fonc-

tions corrélées à des diplômes de niveau égal ou supérieur au baccalauréat font l'objet de certification par des diplômes multiples obtenus dans l'enseignement général, professionnel ou au sein de la DAS. Les fonctions associées à des diplômes plus modestes se caractérisent le plus souvent par la possession d'un seul diplôme. La présence de fonctions liées à des diplômes de niveau égal ou supérieur au baccalauréat d'origines diverses recouvre deux phénomènes distincts. Certains intervenants sociaux développent une logique d'accumulation de diplômes qui leur permet d'évoluer dans leur trajectoire professionnelle. Au sein d'une même fonction, d'autres possèdent des diplômes d'origines diverses. Cette pluralité résulte d'une diversification des modes d'entrée dans l'intervention sociale. Ainsi, d'une part, la certification inhérente aux diplômes de la DAS ne constitue plus la seule voie permettant d'exercer dans ce secteur d'activité ; d'autre part, des tâches jusqu'alors dévolues aux travailleurs sociaux « canoniques » sont progressivement accomplies par d'autres intervenants sociaux ; ces derniers se définissent par des dénominations reflétant soit leurs tâches soit leur niveau d'étude, plutôt que par la revendication du passage par une filière de formation professionnelle et la possession d'un diplôme de la DAS. Ces intervenants ne possèdent pas de diplôme de la DAS. Pour autant, leur parcours professionnel est homogène : ils ont commencé à travailler dans l'intervention sociale sans cette certification et ont exercé uniquement dans ce secteur. Cependant, cette observation doit être pondérée par la relative jeunesse du groupe professionnel auquel ils appartiennent.

• Le deuxième anneau révèle qu'un tiers des fonctions ne correspond à aucune des 27 dénominations indigènes telles qu'elles apparaissent après le recodage effectué ; en revanche, un tiers des fonctions correspond à plusieurs dénominations telles qu'elles apparaissent après recodage, et un tiers correspond à une seule des 27 dénominations définies. Cette cons-

« Une lecture de l'activité du secteur social à travers une classification inspirée de l'histoire des professions sociales et de leur mode de certification n'est sans doute plus pertinente »

tation confirme que, d'une part, il n'existe pas de dénomination indigène pour certaines fonctions et que, d'autre part, malgré un début de spécialisation, une forte indétermination subsiste dans les attributions de tâches pour chaque profession. Ces deux constats confirment l'inadéquation des grilles de lecture des professions de l'intervention sociale. Une lecture de l'activité du secteur social à travers une classification inspirée de l'histoire des professions sociales et de leur mode de certification n'est sans doute plus pertinente.

- Le troisième anneau permet d'entrevoir le lien entre fonctions et, tout à la fois, les politiques de rattachement et les structures employeurs. Quelques-uns des rapprochements entre fonctions, employeurs et politiques, constituent des banalités, comme « département », « protection administrative et judiciaire », « aide à l'enfance » ; en revanche, de nombreuses fonctions ne correspondent à aucune politique clairement identifiée, ce qui est le signe de leur transversalité. Les tâches assurées au sein de ces fonctions ne sont pas spécifiques à telle ou telle politique ; c'est le cas du secrétariat et de l'accueil, de l'accueil à domicile. Trois catégories de fonctions peuvent ainsi être identifiées : les premières

sont spécifiques d'une politique et d'un employeur, les secondes soit d'une politique soit d'un type d'employeur, les troisièmes sont transversales aux politiques et aux employeurs répertoriés dans cette étude.

La construction successive de ces niveaux d'appréhension de l'intervention montre à l'évidence :

- l'insuffisance des dénominations indigènes pour décrire la complexité des tâches accomplies dans ce secteur ;
- l'absence de système de certification pour plus d'un tiers des tâches identifiées ;
- la disparition de distinctions au niveau des tâches accomplies par les acteurs sociaux appartenant à des métiers « canoniques » différents ;
- la difficulté à lier de manière univoque les tâches que nous avons construites aux politiques sociales existantes ;
- une extension du champ de l'intervention sociale inhérente à l'apparition des fonctions d'accompagnement social et d'insertion.

La complexité du champ et sa structuration, telle qu'elle ressort de notre analyse, implique d'envisager l'intervention sociale comme une branche d'activité regroupant les intervenants sociaux « canoniques » et les autres. ■

Encadré 3

Avertissement méthodologique (anneaux 1, 2 et 3)

Cette présentation en anneaux tient à la nature des outils utilisés, à l'usage que nous en avons fait et aux transgressions méthodologiques qui ont permis de conclure. La construction d'un arbre hiérarchique permet de visualiser la complexité de ce champ professionnel. Nous avons choisi de le présenter sous la forme de trois anneaux qui suivent le même modèle. Les portions d'anneaux représentent les 17 fonctions dans l'intervention sociale construites à partir des 41 tâches élémentaires recensées grâce à la grille de recueil de données. Leurs couleurs correspondent aux 6 métiers que nous avons construits. Pour des raisons de lisibilité, les données biographiques ont été positionnées à la périphérie des 3 anneaux. Le trait central relie les extrémités gauche et droite de l'arbre. D'un point de vue statistique, elles sont en opposition complète. Les métiers recouvrent des fonctions qui peuvent être en opposition du point de vue de l'analyse hiérarchique. Les anneaux sont le résultat d'un travail d'interprétation basé sur la lecture à la fois des rapports de la recherche MIRE*, et de la littérature.

Note de lecture pour l'Anneau 1 :

Gen ou GEN : diplôme de l'enseignement général délivré par l'éducation nationale

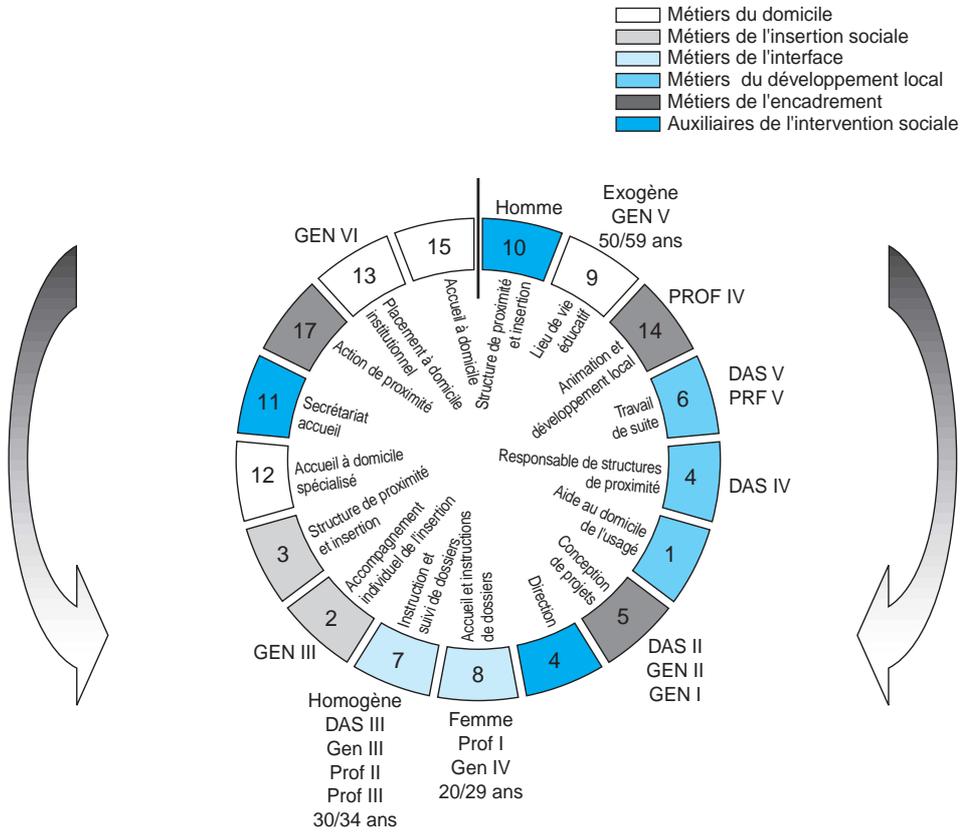
Das ou DAS : diplôme d'enseignement géré par la DAS (Direction de l'action sociale) ; certains sont délivrés par la DAS elle-même, d'autres par l'éducation nationale ; d'autres encore par Jeunesse et Sport.

Prof ou PROF : diplômes professionnalisés délivrés par l'Éducation nationale ou des écoles agréées par celle-ci (CNAM, écoles d'ingénieurs).

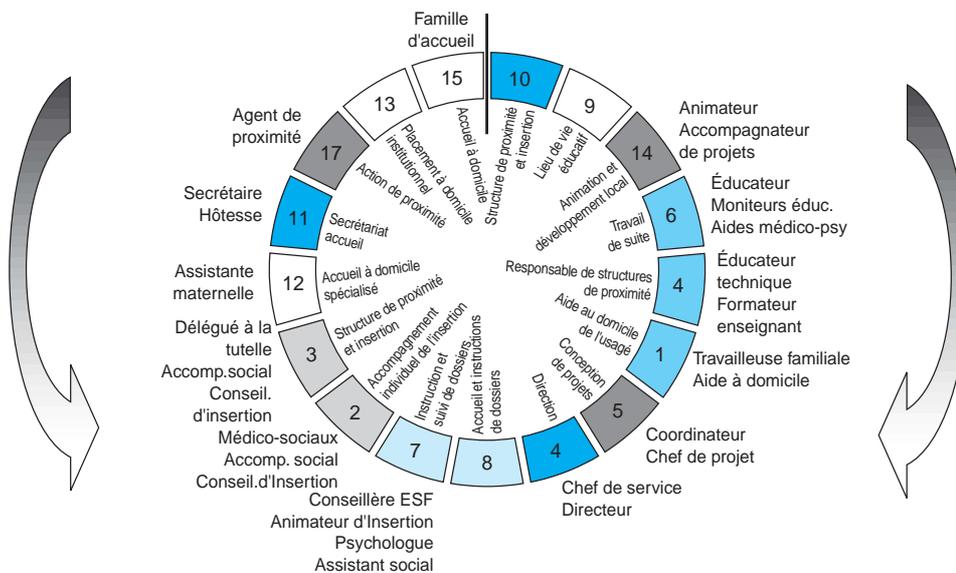
Le chiffre romain indique le niveau.

* *Observer les emplois et les qualifications*, piloté par la Mission de Recherche de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

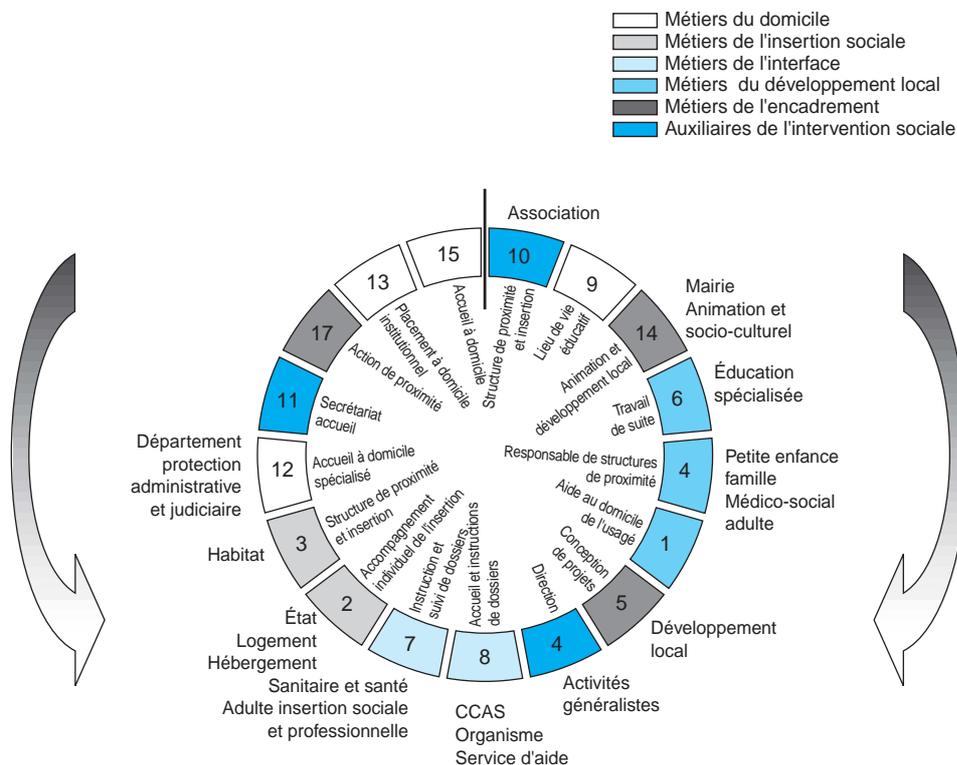
Anneau 1 : Liens entre fonctions dans l'intervention sociale et métiers d'une part, niveau et type de diplômes, âges, itinéraires professionnels d'autre part



Anneau 2 : Fonctions dans l'intervention sociale, métiers et appellations de poste



Anneau 3 : Fonctions dans l'intervention sociale et métiers d'une part, politiques de rattachement et les structures employeurs d'autre part



Bibliographie

Aballea F., Benjamin I., Menard F. (1998), *Le métier de conseillère en économie sociale et familiale*, Paris, Syros.

Aballea F., De Ridder G., Gadea C. (1998), *L'intervention sociale : crise des identités, brouillage des catégories*, Rapport Mire, 133 p. plus annexes 146 p.

Autes M., Delaval B. (1998), *Du travail social à l'intervention sociale*, Rapport Mire, 86 p. plus annexes 181 p.

Autes M. (1999), *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod.

Bertaux R., Legrand M. (1998), *Observer les emplois et les qualifications des professions de l'intervention sociale*, Rapport Mire, 107 p. plus annexes 140 p.

Beynier D., Chopart J.-N. (1999), *Classification des activités et des emplois : une tentative de typologie à partir de 500 situations professionnelles*, Rapport Mire, 166 p.

Beynier D., Chopart J.-N. (2000), « Déconstruction et reconstruction du champ de l'intervention sociale sur la base des tâches accomplies », in ouvrage collectif sous la direction de J.-N. Chopart *Les mutations du travail social, Dynamique d'un champ professionnel*, Paris, Dress Mire, Dunod.

Bigot F., Rivard T. (1998), *Les mondes de l'intervention sociale : segments et hiérarchie des positions professionnelles*, Rapport Mire, 89 p. plus annexes 150 p.

Chauvière M. (1987), *L'enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*, Paris, Éditions Ouvrières.

Chopart J.-N. (1996), « Le travail social face aux mutations économiques », *Recherches et Prévisions* n° 44.

Dubechot P., Le Queau P., Messu M. (1998), *La nouvelle vague d'un processus de professionnalisation d'emplois dans le travail social*, Rapport Mire, 66 p.

Fourdrignier M., Bon C., Houriez C. (1998), *Recompositions du travail social et structuration de l'intervention sociale*, Rapport Mire, 268 p.

Ion J. (1998), *Le travail social au singulier*, Paris, Dunod.

Maurel E., Daran M., Mansanti D. (1998), *Les emplois de l'intervention sociale. Esquisse d'une typologie et transformation du champ du travail social*, Rapport Mire, 91 p. plus annexes 188 p.

Résumé

Au-delà des catégories, déconstruire et reconstruire l'intervention sociale

Par Dominique Beynier

La modification du paysage de l'intervention sociale s'est accompagnée de diverses tentatives d'adaptation. Devant la difficulté à classer les métiers selon les dénominations utilisées par les acteurs du champ, nous avons bâti une classification à partir des tâches accomplies. En opérant des classifications automatiques sur un ensemble de quarante et une tâches élémentaires, nous avons pu reconstruire dix-sept fonctions et six métiers. Le domaine de l'intervention sociale est alors structuré par l'opposition des genres et des qualifications. Les professions anciennes ont perdu de leur spécificité et de nouveaux métiers sont apparus, mais aucun ne peut être rapporté à un système de formation spécifique.

TRAVAIL, GENRE ET SOCIÉTÉS

L a r e v u e d u M a g e

8/2002

NOVEMBRE 2002

PARCOURS

entretien avec **Michelle Perrot**
par Margaret Maruani et Chantal Rogerat

DOSSIER

Ouvrières : les dessous de l'embellie
Michel Gollac et Serge Volkoff, Anne-Sophie
Beau, Stéphane Beaud et Michel Pialoux,
Noëlle Burgi, Karine Clément

MUTATIONS

Elizabeth Brown, Dominique Fougeyrollas-
Schwebel et Maryse Jaspard, Martine Lurol et
Jérôme Pélisse, Diane-Gabrielle Tremblay

CONTROVERSE

"Le nouvel esprit de famille" de Claudine
Attias-Donfut, Nicole Lapiere et Martine
Segalen, lu par Jacques Commaille, Christine
Delphy et Olivier Schwartz

CRITIQUES

Directrice de la revue : Margaret Maruani,
Directrice de la rédaction : Chantal Rogerat,
Secrétariat de rédaction : Anne Forssell et Isabelle Puech,
Comité de rédaction : Philippe Alonzo, Tania Angeloff, Marlaine Cacouault,
Delphine Gardey, Jacqueline Laufer, Monique Meron, Rachel Silvera.
Revue semestrielle publiée avec le concours du CNRS et du CNL.

Travail, Genre et Sociétés - Iresco-CNRS - 59, rue Pouchet - 75017 Paris
tél. 01 40 25 10 37 - fax 01 40 25 11 70 - e-mail tgs@iresco.fr

Abonnements :

L'Harmattan - 7, rue de l'École Polytechnique - 75005 PARIS
pour 2 numéros/an - France 39,65 euros - Étranger 45,45 euros